

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

AMENDEMENT

N ° AS268

présenté par

M. Martin, Mme Vidal, Mme Hammerer, Mme Jacqueline Maquet, Mme Boyer, M. Gouttefarde et
M. Causse

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 61, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.